

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).
Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-
sés à La SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE, 103, rue Sainte-Anne, Québec.

VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

COUVERTURES et LAMBRIS A L'EPREUVE DU FEU

BARDEAUX AMIANTE, CIMENT
"ASBESTOSLATE"

Les églises suivantes sont couvertes ou lambrissées avec ces

BARDEAUX PERPÉTUELS

BELLE APPARENCE — PAS DE RÉPARATIONS.

— EGLISES —

Eglise Sainte-Agnès,

(Mégantic), Québec.

Eglise Notre-Dame du Sacré-
Cœur, Lotbinière, P. Q.

Chapelle Marie - Réparatrice,
Montréal, P. Q.

Eglise Saint-Irénée, Montréal.

Eglise Saint-Viateur, Montréal.

Eglise Notre-Dame d'Issoudun,
Québec.

Eglise, Orphelinat et Chapelle,

Cong. du Précieux-Sang,

Saint-Damien, P. Q.

Ecole Saint-Edouard, Québec.

Eglise St-Patrice, Sherbr., P. Q.

Tour du Monastère, Sherbrooke,

P. Q.

Eglise Saint-Louis, St-Louis de
Bonsecours, P. Q.

Ste-Marg., Carleton Place,

Ont. Trinity, Cornwall, Ont.

Rév. A. Michel, Fernie, C. B.

Eglise Sainte-Anne, I. P. E.

Eglise Saint-Jean, Saskatoon,

Sask.

Eglise Ste-Marguerite, Winn.

Eglise de Jonquières (en cons-
truction.)

Plus de 300,000,000 bardeaux amiante Ciment ont
été vendus aux Etats-Unis, l'année dernière.

Dans l'Alaska comme dans le Sud extrême, ils ont
donné satisfaction entière.

Nous vendons tous les produits d'amiante et de ciment.

La Cie des Produits d'Amiante et de Ciment

111, Côte de la Montagne,

Casier postal 324.

QUÉBEC.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur
l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges
pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 169

GARAND & THIBAUT

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs

308 $\frac{1}{2}$, RUE SAINT-JOSEPH, QUÉBEC, — Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage. —
Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres
nettoyés et vernis.

Aussi : argenteries de voitures. — Réparation d'ornements d'église.

UNE SPÉCIALITÉ : **OUVRAGE GARANTI.** — Une visite est sollicitée.

J. E. LIVERNOIS

LIMITÉE

Importateurs en Gros
Produits Chimiques, Remèdes
Brevetés, Parfums, Etc.
RUE ST-JEAN, QUÉBEC, CANADA

AVIS AU CLERGÉ

**ON PEUT SE
PROCURER A**

LA COMPAGNIE CARON Limitée

tous les articles d'église, tels que :
**CHASUBLERIES, BANNIÈRES,
DAIS, VASES SACRÉS, STATUES,
BRONZES, ainsi que MISSELS,
BREVIAIRES et LIVRES DE
PRIÈRES, Etc., Etc.**



Cette maison offre des avantages exceptionnels, grâce à son système d'affaires très économique.

1o A la suite de hautes recommandations, elle a obtenu la représentation directe de plusieurs importantes manufactures européennes.

2o Nul besoin d'intermédiaires à Paris ou ailleurs.

3o Exemption de voyageurs européens au Canada pour la vente de ces marchandises.

4o Exclusivité commerciale de certains produits.

5o Cette maison offre de plus une garantie absolue dans la qualité de ses marchandises, par suite des maisons de tout premier ordre qu'elle représente.

Cette maison est hautement recommandée au clergé et aux communautés religieuses.

Toute demande de renseignements par correspondance recevra notre attention.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE À NOTRE MAGASIN

39, RUE SAINT-JOSEPH, - QUEBEC.

Les nouvelles bonnes chansons de France

La Maison **MAZO** bien connue par ses appareils et ses vues pour les projections lumineuses, a commencé depuis de nombreuses années déjà l'édition de chants qui peuvent être accompagnés par des projections lumineuses à cause des textes qui sont toujours particulièrement expressifs et moraux.

Mais ces chansons ont dépassé de beaucoup le cadre du début, celui de la projection, et elles sont maintenant très répandues en France. Nous serions heureux de les faire connaître à nos amis du Canada et nous leur en signalerons ici quelques-unes que nous leur recommanderons spécialement.

	Francs
Mère de Dieu : Hymne à la Ste Vierge... de PICKERT... Piano et Chant, prix:	1.00
Les Grands Berceaux... de THÉODORE BOTREL... " " " "	1.50
La Terre Nationale... " " " "	1.50
Adieu Jeannette (<i>Adieux du Bois-Chenu à Jeanne d'Arc</i>)... " " " "	2.00
La Filieuse... de THÉODORE BOTREL... " " " "	1.00
Les Etoiles, grand succès... de GEORGES FRAGEROLLE... " " " "	1.00
Les Etoiles, jolie chanson pour jeune fille... " " " "	1.00
La Ballade à la Lune... de GEORGES FRAGEROLLE... Piano et Chant, prix:	1.50
Sur le Nil, chanson égyptienne... " " " "	1.75
Qu'en pense-tu, mon Gars } Chansons du Réveille, à critique et à enseignement, de	
Le Drapeau du Paysan... } GEORGES FRAGEROLLE... " " " "	1.75
Le Moulin Enchanté... } " " " "	1.75
La Dernière Patrie, Chanson Indienne... de GEORGES FRAGEROLLE... " " " "	1.75
Le Roi des Gondoliers, Chanson Vénitienne... de JEAN FRAGEROLLE... " " " "	1.75
Le Sang des Aïeux... " " " "	1.25
La Légende de St-Martin... " " " "	1.75
Les Trois Chérubins, Légende de Noël... " " " "	1.75
La Berceuse de La Vierge... " " " "	1.00
Saint Hubert d'Aquitaine, air de chasse... " " " "	1.75
Dieu vous aime tant, Noël... GEORGES FRAGEROLLE... " " " "	1.00
Le Muletier d'Andalousie, Chanson Espagnole... GEORGES FRAGEROLLE... " " " "	1.75
Vains Mirages, Chanson Chimérique... " " " "	1.75
Jolie Dormeuse, Chanson Berceuse pour Dams... de JOSÉ CREUS... Partition de " " " "	1.25
La Vieille Charrue, Chanson Paysanne... de G. SAINT SERVAN... " " " "	1.00
Dans nos Hameaux, Chanson Paysanne... de RENE LETEURTE... " " " "	1.25
Mes Blancs Moutons, Chanson Paysanne... de RENE LETEURTE... " " " "	1.25
Le Vieux Moulin, Chanson Normande... de GASTON PERDUCE... " " " "	1.75
La Chanson du P'tit Marsouin, Chanson Normande... de GASTON PERDUCE... " " " "	1.75

NOUS RECOMMANDONS UN ESSAI !

Les Timbres-poste Canadiens sont acceptés en paiement.

S'ADRESSER A

La Maison MAZO, 8, Boulevard Magenta, Paris

La musique est envoyée par poste, FRANCO, mais non recommandée, si on désire la recevoir recommandée, ce qui est plus sûr, ajouter 0.25 en timbres-poste.

HARMONIUMS - ORGUES

A CLAVIER TRANSPOSITEUR

PRATTE

POUR
ÉGLISES,
CHAPELLES,
MAITRISÉS.



INDISPENSABLE
PARTOUT
OU L'ON
CHANTE

PRIX : de \$75.00 à \$280.00.

~~~~~

Outre le clavier transpositeur (indispensable pour accompagnement), ces instruments, comme richesse du son et solidité de construction, sont infiniment supérieurs aux harmoniums ordinaires du commerce.

**FRAIS DE TRANSPORT A NOTRE CHARGE.**

~~~~~

Nous adresserons avec plaisir notre catalogue illustré sur demande.

LA FABRIQUE DE PIANOS PRATTE

2502 et 2504, boulevard St-Laurent, - - MONTREAL.

ESPACE RÉSERVÉ PAR

LES

Prévoyants du Canada

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 65. — *Les Quarante-Heures*, 65.

Partie officielle : Décret sur la confession des religieuses, 66.

Partie non officielle : Le plan sectaire, 69. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN : Mgr Le Roy, 71 ; Réunion de comité, 72 ; A l'Hôtel-Dieu, 72. — A TRAVERS LES DIOCÈSES : Rimouski, 72 ; Chicoutimi, 73 ; Les Trois-Rivières, 73 ; Sherbrooke, 73 ; Joliette, 74. — LITURGIE : Paroles d'Évêque, 75 ; La réforme du bréviaire, 75 ; Oraisons à la messe, 75.. — LES LIVRES, 76.

Bulletin des Œuvres : CAUSERIE SOCIALE : L'esprit de «l'Internationale», 77. FAITS ET ŒUVRES : Conclusions d'une «1ère journée», 79.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 19 octobre. — (23ème après la Pentecôte et 4ème d'oct.). — Du dim.
Lundi, 20. — S. JEAN DE CANTI, confesseur.
Mardi, 21. — STE. URSULE ET SES STES COMPAGNES, martyres.
Mercredi, 22. — STE HEDWIGE, duchesse de Pologne, veuve.
Jeuudi, 23. — LE TRÈS SAINT RÉDEMPTEUR, *dbl. maj.*.
Vendredi, 24. — S. RAPHAEL ARCHANGE, *dbl. maj.*.
Samedi, 25. — De la Ste Vierge, *simple*.
Dimanche, 26. — (24ème après la Pentecôte et 5ème d'oct.). — Du dim..

QUARANTE-HEURES

19 octobre, Ste-Foy.—20, St-Agapit.—21, St-Lambert.—22, St-Lazare.
 —23, Ste-Anastasia.—24, Beaumont.—26, Stadacona.

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRET

SUR LES CONFESSIONS DES MONIALES ET DES SŒURS

(Traduction officielle)

Comme, jusqu'à ce jour, de nombreuses lois ont été promulguées pour régler, d'après leur objet et les circonstances, les confessions sacramentelles des Moniales et des Sœurs, il a paru bon, après les avoir en partie modifiées et logiquement coordonnées, de les réunir en un Décret, dont voici la teneur :

I. Chaque communauté de Moniales et de Sœurs, aura, en règle générale, un seul confesseur ordinaire, à moins que le grand nombre des Sœurs ou quelque autre juste motif n'oblige à en donner un second ou même plusieurs autres.

II. Le confesseur ordinaire, en règle générale, n'exercera pas cette charge au delà de trois ans. Néanmoins l'Évêque ou l'Ordinaire pourra le confirmer pour un second et même pour un troisième triennat :

a) si par suite de la pénurie de prêtres aptes à ce ministère, il ne peut y pourvoir autrement, ou

b) si la majorité des Religieuses, en y comprenant celles qui dans les autres affaires n'ont pas droit de vote, s'entendent en scrutin secret, pour demander la confirmation de ce confesseur. Mais pour celles qui sont d'un avis opposé, on devra, si elles le désirent, y pourvoir d'une autre manière.

III. Plusieurs fois par an, on donnera à chaque communauté religieuse un confesseur extraordinaire, à qui toutes les Religieuses devront se présenter, au moins pour recevoir sa bénédiction.

IV. L'Ordinaire désignera pour chaque maison religieuse quelques prêtres que les Religieuses dans des cas particuliers puissent facilement appeler pour entendre leurs confessions.

V. Si, pour la paix de son âme ou pour un plus grand progrès

dans les voies de Dieu, quelque Religieuse demande un confesseur spécial, ou directeur spirituel, l'Ordinaire le lui accordera sans difficulté ; mais il veillera à ce que cette concession n'entraîne pas d'abus et il écartera avec sagesse et prudence ceux qui se présenteraient, tout en sauvegardant la liberté de conscience.

VI. Si la maison des Religieuses est soumise à l'Ordinaire du lieu, c'est celui-ci qui choisit les confesseurs ordinaires et extraordinaires ; que si elle est soumise à un Supérieur Régulier, celui-ci devra proposer les prêtres pour l'office de confesseur à l'Ordinaire du lieu, à qui appartient de donner le pouvoir d'entendre les confessions.

VII. La charge de confesseur ordinaire, ou extraordinaire, ou spécial, peut être confiée soit à des prêtres du clergé séculier, soit à des prêtres du clergé régulier, avec la permission de leur supérieur ; pourvu toutefois, dans les deux cas, qu'ils n'aient au for externe aucun pouvoir sur ces Religieuses.

VIII. Que ces confesseurs, qui devront avoir quarante ans révolus, se distinguent par l'intégrité de leur vie et par leur prudence ; néanmoins, l'Ordinaire pourra, pour un motif légitime et sous sa responsabilité, choisir des prêtres plus jeunes, pourvu qu'ils aient à un haut degré les vertus indiquées.

IX. Un confesseur ordinaire ne peut être désigné comme confesseur extraordinaire, ni, en dehors des cas énumérés à l'article II, être de nouveau choisi comme ordinaire dans la même communauté, avant une année révolue après l'expiration de sa charge. Le confesseur extraordinaire peut être choisi immédiatement comme ordinaire.

X. Tous les confesseurs, soit de Moniales, soit de Sœurs, se garderont bien de s'immiscer dans le gouvernement soit extérieur soit intérieur de la communauté.

XI. Si une Religieuse demande un confesseur extraordinaire, aucune Supérieure n'a le droit d'en rechercher le motif, ni par elle-même, ni par d'autres, ni directement, ni indirectement ; elle ne peut s'opposer, ni par les paroles ni par les actes, à cette demande, et ne doit en aucune manière témoigner qu'elle en éprouve de la peine. Au cas où elle agirait ainsi, que son Ordinaire propre lui adresse une monition, et si elle venait à retom-

ber dans cette faute, il la déposera, après avoir auparavant pris conseil de la S. Congrégation des Religieux.

XII. Que les Religieuses ne parlent jamais entre elles des confessions de leurs compagnes ; qu'elles ne se permettent pas de critiquer celles qui se confessent à un autre que le confesseur désigné ; autrement, qu'elles soient punies par leur Supérieure ou par l'Ordinaire.

XIII. Si les confesseurs spéciaux appelés dans le monastère ou dans la maison religieuse, constataient qu'aucun juste motif de nécessité ou d'utilité spirituelle ne légitime la démarche des Religieuses, ils les congédieront avec prudence. On avertit aussi les Religieuses de n'user de cette permission de demander un confesseur spécial, que pour le bien spirituel et le plus grand progrès dans les vertus religieuses, faisant abstraction de toute considération humaine.

XIV. Les Moniales ou les Sœurs qui pour une raison quelconque se trouvent hors de leur couvent, peuvent dans n'importe quelle église ou oratoire, même semi-public, se confesser à tout prêtre approuvé pour l'un et l'autre sexe. La Supérieure ne peut ni l'empêcher, ni faire sur ce point aucune enquête, même indirecte, et les religieuses ne sont pas tenues de lui en parler.

XV. En cas de maladie grave, bien qu'il n'y ait pas danger de mort, les Moniales et toutes Religieuses peuvent appeler n'importe quel prêtre approuvé, et, tant que dure la gravité de leur état, se confesser à lui aussi souvent qu'elles le voudront.

XVI. Ce Décret devra être observé par toutes les Congrégations religieuses de femmes, tant à vœux solennels qu'à vœux simples, par les Oblates et les autres pieuses communautés qui ne sont liées par aucun vœu, ne fussent-elles que des Instituts diocésains. Il oblige aussi les Communautés soumises à un Prélat régulier, et si celui-ci ne veille pas à l'exacte observance de ce Décret, l'Évêque ou l'Ordinaire du lieu y pourvoira comme délégué du Siège Apostolique.

XVII. Ce Décret sera ajouté aux Règles et Constitutions de chaque famille religieuse, et lu publiquement en langue vulgaire au Chapitre de toutes les Religieuses une fois par an.

C'est pourquoi les éminentissimes PP. Cardinaux de la S. Congrégation des Religieux, ayant donné leur suffrage dans l'as-

semblée plénière tenue au Vatican le 31 janvier 1913, notre T. S. Père le Pape Pie X, sur le rapport du Secrétaire soussigné, a daigné approuver et confirmer entièrement ce Décret, prescrivant de le publier, et ordonnant à tous les intéressés de l'observer fidèlement à l'avenir.

Nonobstant toutes choses contraires, même dignes de mention spéciale et particulière.

Donné à Rome, de la Secrétairerie de la S. Congrégation des Religieux, le 3 février 1913.

FR. J. C. CARD. VIVES, *Préfet.*

L. ✠ S.

† Donatus, Arch. d'Éphèse, *Secrétaire.*

« Acta Apostolicae Sedis » V, 159 et ss.

PARTIE NON OFFICIELLE

LE PLAN SECTAIRE

Il y a dans le programme anti-chrétien, des points sur lesquels la secte transige provisoirement. Même parvenue au pouvoir elle n'en précipite pas la réalisation. Elle ne se presse pas, par exemple, d'interdire les cérémonies du culte, surtout à l'intérieur des églises ; autrement elle risquerait de heurter violemment le sentiment des populations chrétiennes. La secte opère plus habilement et plus sûrement par la diffusion de *sa doctrine*, qui sans profaner ni confisquer les édifices sacrés, laïciser les consciences, et fera peu à peu le vide dans les églises. Faut de fidèles, le culte cessera... D'ailleurs la même doctrine infusée à tous tarira la source des vocations sacerdotales ; elle affaiblira ou ruinera dès maintenant l'esprit sacerdotal chez les ministres de Jésus-Christ, la parole divine étant altérée par les infiltrations modernistes, la prédication de la Croix cessera d'importuner le monde moderne émancipé, avide de jouissances.

Substituer la doctrine maçonnique à l'enseignement évangélique est donc pour la Secte, l'œuvre essentielle. Elle y met toute son application, tout son acharnement : ici, elle ne transige pas. Dans tous les pays du monde elle travaille, dans ce but, à laïciser l'enseignement.

* * *

Les franc-maçons, dans leurs loges et leurs convents, les ministres à la chambre des députés et au sénat, ont dit et répété

que les lois de laïcisation scolaire seront l'ossature et la pierre angulaire du régime actuel. L'élection de M. Poincaré n'était possible, comme sa candidature elle-même, que s'il acceptait sans réserve les lois scolaires : or, par tous ses votes précédents, il avait donné à la secte les gages qu'elle exige de tous ses valets. Toutes les forces de la cité anti-chrétienne sont centralisées sur ce terrain de l'enseignement. L'expérience n'a-t-elle pas montrée que l'Église de Jésus ne peut être noyée dans le sang de ses martyrs ? Le passé l'atteste avec éclat, aussi bien dans l'histoire de la Révolution que dans les annales de la primitive Église. Aussi la secte a-t-elle compris, avec une prudence diabolique, ce que Renan exprime ainsi dans son livre sur Marc Aurèle : « Si Marc Aurèle, au lieu d'employer les lions et la chaire rouge, eut employé l'école primaire et un enseignement d'état rationaliste, il eût bien mieux prévenu la séduction du monde par le surnaturel chrétien ».

Renan ajoute que, si Marc Aurèle échoua, c'est que « le sol n'avait pas été préparé par un bon ministre de l'instruction publique. »

Mais « un bon ministre » ne suffirait pas à pareille tâche ; il n'est que l'un des agents d'une secte puissante, ou même, comme en France, souveraine. . .

Claudio Jannet citait, il y a plus de trente ans, les lignes qui précèdent, et il ajoutait :

« C'est au moyen de l'organisation d'un enseignement d'État anti-chrétien et matérialiste, qui broiera les nouvelles générations dans le moule de l'État omnipotent, que la Franc-Maçonnerie entend reprendre la lutte au point où les persécuteurs païens l'avaient laissée, et ils se flattent de triompher cette fois de Jésus-Christ. »

* * *

D'ailleurs, il faut bien l'avouer : malgré les avertissements aussi graves que réitérés du St-Siège, non seulement un grand nombre de nos laïcs mais aussi la plupart des ecclésiastiques ne connaissent ou presque pas la doctrine et le plan de la Secte. Même doit-on dire que cette triste situation chez nos laïcs dépend beaucoup de la même situation dans laquelle le clergé se trouve.

De là des conséquences funestes :

- 1) Les membres du clergé, tôt ou tard, se laissent atteindre, en très grand nombre, plus ou moins, par les doctrines de la secte. De là l'esprit moderniste, libéral-démocratique. . . Ceux qui ont peu ou point de philosophie scolastique sont plus et plus complètement contaminés que les autres—d'ordinaire au moins ;
- 2) Incapables même de soupçonner les pièges tendus de toutes parts, ils sont aussi hors d'état de s'en préserver et surtout

d'en écarter les brebis qui leur sont confiées dans le ministère ou dans l'enseignement. Une bonne philosophie et une solide théologie ne suffisent plus dans un grand nombre de cas, l'ennemi ayant des ruses infiniment variées pour séduire les âmes ;

3) L'ignorance des actes accomplis par la secte dans l'ordre religieux politique social, etc., rend le prêtre incapable de prévoir les effets désastreux de certaines mesures législatives ou administratives, le péril de certains groupements, d'apparence neutre, religieuse même en certaines contrées, groupements qui inspirent et que dirige en secret — à l'insu de certains membres, de certains chefs apparents, peut-être, — un esprit anti-chrétien et sectaire. Très habilement constituées, ces sociétés causeront aux âmes un dommage incalculable avant même qu'on ait pu s'en rendre compte. — Le mal connu, on n'en découvrira pas la cause, et il se perpétuera de diverses manières.

Mgr Gay écrivait le 2 février 1881, à M. Claudio Jannet : « Comme il est impossible de comprendre l'œuvre et l'esprit des sociétés secrètes sans l'intelligence du mystère de Jésus-Christ, qui est le fondement divin de toutes choses, la grande question des siècles, le signe posé à la contradiction... de même, si l'on ignore le mystère de ces néfastes sociétés on ne saurait expliquer ce qui depuis la prétendue Réforme, mais surtout depuis la première moitié du dernier siècle (XVIII), s'est passé en France et dans le monde, et s'accomplit encore sous nos yeux ».

Ces graves paroles d'un Evêque aussi zélé que clairvoyant semblent écrites d'aujourd'hui ! — P. S.

(*Les Cahiers Romains*).

CHRONIQUE DIOCÉSAINES

Mgr Le Roy

Le Supérieur Général des Pères du Saint-Esprit, Mgr A. Le Roy, évêque d'Alinda, était de passage à Québec, la semaine dernière. Mgr Le Roy, qui réside habituellement à Paris, vient en Amérique visiter les diverses maisons de son Ordre. Au Canada, Mgr Le Roy visitera le Séminaire Apostolique fondé à la Pointe-Gatineau il y a un an. De là, il passera aux États-Unis et il ira à Boston, assister au Congrès des Missionnaires catholiques qui se tiendra en cette ville, du 19 au 22 octobre, sous la présidence de S. Ém. le Card. O'Connell et avec la participation de S. Ex. Mgr Bonzano, Délégué Apostolique aux États-Unis. Mgr Le Roy continuera ensuite la visite des établissements des Pères du Saint-Esprit.

Mgr l'Evêque d'Alinda, qui a connu la vie pénible du mis-

sionnaire, est toujours vigoureux et de santé robuste, malgré ses cinquante-neuf ans.

Le Supérieur Général des Pères du St-Esprit est un écrivain de haute valeur. Il a donné sur les Missions et sur la question des religions des travaux qui ont attiré sur lui l'attention des savants, qui ont reconnu à ses ouvrages une valeur scientifique incontestable. Mgr Le Roy a collaboré, en outre, au *Manuel des Religions* (Christus), ainsi qu'aux *Missions catholiques* et aux *Annales de la Propagation de la Foi*.

Réunion de comité

Jeudi, le 9 octobre, au Séminaire de Québec, le Comité Permanent de l'Enseignement secondaire a tenu séance. Le Comité s'est surtout occupé du prochain Congrès de l'enseignement secondaire, qui se tiendra à Québec à la fin de la présente année scolaire. Le programme du Congrès a été arrêté dans ses grandes lignes ; il sera définitivement fixé dans une prochaine réunion, en décembre.

A l'Hôtel-Dieu

Lundi, le 13 octobre, Sa Grandeur Mgr Roy, présidait, à l'Hôtel-Dieu aux élections des directrices de la communauté. Ont été élues : Sœur St-Dominique, Supérieure ; Sœur St-Laurent, Assistante ; Sœur Marie du Calvaire, Maitresse des Novices ; Sœur Marie de l'Assomption, Hospitalière ; Sœur St-Eugène, Dépositaire de la Communauté ; Sœur St-Charles, Dépositaire des pauvres. Le vote pour l'élection des Discrètes a désigné pour cette fonction les SS. St-Eugène, Marie de l'Assomption, St-Charles et St-Ignace.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Rimouski. — Sa Grandeur Mgr Bla's, dans une lettre lue, dimanche, le 12 courant, dans toutes les églises de son diocèse adhère, à la suite de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, à la mesure de saine prudence prise par S. G. Mgr Bruchési, Archevêque de Montréal, et interdit à son tour à ses fidèles la lecture du journal *le Pays*.

— Mgr le Grand Vicaire LANGIS quittait, le 3 octobre, sa paroisse de St-Octave (Matane), pour aller résider à Rimouski. Les paroissiens de St-Octave, pour témoigner de leur attachement à leur vénérable curé, se rendirent en foule, à l'heure du départ, au presbytère, où M. Octave Roy, maire de la paroisse, exprima au nom de tous les sentiments de reconnaissance pour

le zèle dévoué qu'a toujours montré Mgr Langis pour le bien de sa paroisse et le regret profond que tous éprouvent de son départ. Mgr Langis remercia avec émotion et bénit la foule. On lui fit ensuite cortège pour l'accompagner jusqu'à la gare. Nous souhaitons à Mgr Langis un repos bien gagné par de nombreuses années d'un ministère laborieux.

Chicoutimi. — A MISTASSINI, chez les Trappistes, le Rév. Fr. M.-Louis-de-Gonzague, né Louis-Alexandre Couture, fils de M. J.-O. Couture, de Chicoutimi, prononçait, le 5 octobre, ses premiers vœux. C'est le premier enfant du diocèse de Chicoutimi qui entre dans cette communauté.

— Au Monastère des Dames Ursulines de Roberval l'on prépare de pieuses fêtes religieuses pour célébrer les noces de la Révérende Mère ST-RAPHAEL, fondatrice et première Supérieure de l'École Ménagère de cette ville. La Rvde M. St-Raphaël faisait partie du groupe d'Ursulines — elles étaient sept — qui, il y a trente-deux ans, se détachèrent de la maison de Québec pour aller fonder sur les bords du Lac-St-Jean, l'institution qui a acquis, depuis, une si belle renommée. Les anciennes élèves et d'autres amies de l'institution ont déjà inscrit leur nom sur une liste de souscription (encore ouverte) et préparent pour les 23 et 24 octobre les fêtes de la reconnaissance.

Les Trois-Rivières. — Sa Grandeur Mgr BÉLIVEAU, Auxiliaire de Mgr l'Archevêque de St-Boniface, fut l'objet d'une cordiale réception improvisée par M. le curé et les paroissiens de Louiseville, le 5 octobre. Mgr Béliveau arrivait la veille, sans être attendu. Il assista à la messe paroissiale et il y donna le sermon. Après la messe, M. le Curé rappela fièrement les liens qui attachent Mgr Béliveau à sa paroisse et dit avec quelle affection les paroissiens ont porté une attention constante à la personne et aux œuvres de l'enfant de Louiseville. Sa Grandeur rappela d'abord les souvenirs de son séjour en cette paroisse. Puis, après avoir remercié M. le Curé pour l'hospitalité généreuse qu'il lui a toujours accordée, Mgr Béliveau affirma fortement sa détermination de défendre jusqu'au bout, au Manitoba, les droits des catholiques.

— La « Corporation Ouvrière Catholique » des Trois-Rivières tenait, le dimanche, 5 octobre, dans sa salle de réunion, une grande assemblée de protestation contre les affirmations faites aux Trois-Rivières même, le dimanche précédent, par les représentants de « l'Union Internationale, » MM. Verville et Arcand, dans une assemblée présidée par M. Tessier, député provincial. On en trouvera ailleurs quelques échos.

Sherbrooke. — Son Excellence Mgr Stagni, Délégué Apostolique au Canada, faisait la semaine dernière sa première visite à

Sherbrooke. De superbes manifestations avaient été préparées pour donner au représentant du Saint-Père au Canada une réception qui marqua bien l'esprit de foi de la population du diocèse de Sherbrooke, son attachement et sa soumission au Souverain Pontife.

Samedi soir, le 4 octobre, cinq à six mille personnes s'étaient rendues à la gare du Pacifique pour saluer à son arrivée le représentant du Pape. L'illumination de la ville disait magnifiquement la joie de tous. Le lendemain, S. Excellence officia à la grand'messe, et à l'Évangile elle répondit au discours de bienvenue de M. l'abbé Simard, curé de la Cathédrale, en disant sa joie de prendre contact avec la population de Sherbrooke et d'y constater entre catholiques de langue française et catholiques de langue anglaise une entente et une harmonie constantes et qui ne sauraient qu'être profitables à l'Église.

Après la messe, les distingués visiteurs prirent le dîner à l'Évêché. Dans l'après-midi, eut lieu la bénédiction du nouveau monastère des Rédemptoristes. Le soir, les citoyens de Sherbrooke se pressaient à l'Évêché pour présenter leurs hommages au représentant du Saint-Père.

Toute la semaine a été marquée par des démonstrations de profond attachement au Saint-Siège, à l'occasion des nombreuses visites faites par Son Excellence aux florissantes institutions de Sherbrooke, et des cérémonies de bénédiction du nouveau pavillon du Séminaire et de l'église de Mégantic. NN. SS. les Archevêques d'Ottawa et de Montréal et les Évêques de Nicolet et de Saint-Hyacinthe se sont rendus à Sherbrooke pour prendre part à quelques-unes des manifestations qui illustrèrent cette grande semaine de piété et de foi.

Joliette. — La consécration épiscopale de S. G. Mgr Forbes a donné lieu à d'impressionnantes fêtes religieuses. Mercredi, le 8 octobre, le deuxième évêque de Joliette faisait son entrée solennelle dans sa ville épiscopale. Vingt-cinq mille personnes acclamèrent à son arrivée le nouvel évêque, et figurèrent au cortège qui accompagna Mgr Forbes jusqu'à l'Évêché et, de là, à la cathédrale, où le nouvel évêque fit son entrée au chant du *Te Deum*. Le clergé et les citoyens de Joliette présentèrent ensuite leurs hommages à leur nouveau Pasteur. C'est avec une profonde émotion que Mgr Forbes, au milieu d'un silence religieux, répondit à ces deux adresses.

Le soir, l'illumination générale de la ville était superbe. Il y eut, en outre, feux de réjouissance et concert.

Le lendemain, à 10 heures, commençait les cérémonies du sacre. S. G. Mgr Bruchési fut l'évêque consécrateur ; il était assisté de Mgr Émard, évêque de Valleyfield et de Mgr McDo-

nald, évêque d'Alexandria. C'est Mgr Gauthier, Auxiliaire de Mgr l'Archevêque de Montréal, qui donna le sermon.

Trois Archevêques, plusieurs évêques, au-delà de quatre cents prêtres ou religieux remplissaient le chœur de la Cathédrale.

La *Semaine religieuse de Québec* est heureuse de présenter à S. G. Mgr Forbes, évêque de Joliette, ses respectueux hommages. *Ad multos et faustissimos annos.*

LITURGIE

PAROLES D'ÉVÊQUE

« Un contraste à la fois saisissant et pénible, c'est celui qui existe entre la valeur incomparable de notre sainte Liturgie et la place trop limitée qu'elle tient dans la vie des fidèles. *C'est qu'en fait ils ne comprennent rien ou à peu près rien des gestes qu'ils voient, des paroles qu'ils entendent* d'où l'urgente nécessité de les instruire. . . »

Monseigneur LOBBEDEV, évêq. d'Arras.

LA RÉFORME DU BRÉVIAIRE

Nous lisons dans la *Revue Liturgique et Bénédictine* : *Le Catholic Times* du 7 mars, publie la note suivante que nous publions sous réserve à titre documentaire : « Comme le travail de la réforme du Bréviaire est mené vivement, on pense que l'œuvre que Pie X a tant à cœur, pourra être terminée dans trois ou quatre ans, — au plus tard cinq. On ne considère également pas comme improbable que dans un an (within a year) la S. Congrégation des Rites puisse faire quelques changements dans la manière de réciter l'Office divin. »

ORAISONS À LA MESSE

NOTANDA : 1° L'ordo indique quelquefois une troisième oraison *ad libitum*. Cette oraison est dite *ad libitum*, non pas que le célébrant soit libre de la réciter ou de l'omettre, mais parce que le choix en est laissé à sa propre dévotion. Il peut la prendre non seulement à la fin du Missel, mais aussi dans le corps même du Missel, pourvu que ce soit d'un saint ou d'une solennité dont on peut dire la messe votive.—2° Quand l'ordo dit : *non dicitur tertia oratio*, cela ne signifie pas que l'oraison commandée est supprimée. C'est tout simplement la mémoire commune du temps qui est supprimée, à cause v. g. de la mémoire d'un double simplifié.—3° Les jours où la troisième oraison prescrite par les rubriques est *Ecclesie* ou *pro Papa*, si l'une ou l'autre est commandée par l'Ordinaire, il faut les dire toutes deux, d'abord celle qui n'est pas commandée par l'Ordinaire, et

ensuite l'autre.—4° L'oraison *Concede*, qui revient souvent parmi les mémoires communes, commence par ces mots : *Concede nos famulos tuos*. Elle se trouve dans les messes votives de la Sainte Vierge. Il ne faut pas la confondre avec l'oraison *Concede quasumus*, placée la première parmi les oraisons diverses.—5° Quand, au jour anniversaire de l'élection ou de la consécration de l'Évêque du diocèse, l'ordo indique l'oraison *Deus omnium fidelium*, cette oraison se prend à la fin du Missel après les messes votives de la Sainte Vierge.—6° L'oraison *Fidelium* pour tous les défunts, doit être dite,—en dehors de l'Avent, du Carême et du temps pascal,—le premier jour du mois où il ne se rencontre pas d'office double ou semi-double, ainsi que tous les lundis de l'année non empêchés par un office de neuf leçons, en dehors du carême et du temps pascal. Cette oraison doit se dire l'avant dernière.

LES LIVRES

L'abbé C. ALLIBERT, *Manuel d'histoire locale*. Avignon (Aubanel Frères, 7, Place Saint-Pierre), 1912, in-8° carré, XVI-394 pages, 3 fr. 50.

Ce manuel d'histoire locale de M. l'abbé Allibert, lauréat de l'Institut est un *guide pratique pour la rédaction des Monographies historiques*. Les matières traitées dans cet ouvrage sont nombreuses et variées. L'auteur a voulu résumer en un volume de prix modique les règles d'interprétation des pièces d'archives et des documents de toute sorte. Vestiges des premières industries, monuments, tombeaux, monnaies, manuscrits, tout ce qui constitue une documentation quelconque pour travaux d'histoire est ici passé en revue et mis en regard des règles critiques qui s'y appliquent. Le chapitre consacré par M. l'abbé Allibert à l'exposé des méthodes historiques appliquées à chaque genre d'ouvrage, sera particulièrement goûté par les débutants. Enfin, une bibliographie très détaillée complète ce *Manuel*, véritable mine de documents et de conseils où les chercheurs ne se lasseront pas de puiser.

L'Idéal du véritable chrétien. Avignon (Aubanel Frères), 1913, in-18, XII-176 pages, 0 fr. 60.

« Faire connaître Dieu et le faire aimer, » tel est *l'idéal du véritable chrétien*. L'auteur, un curé à l'âme débordante, développe ce sujet en traitant successivement, avec une simplicité charmante, de la perfection, de la beauté, de la bonté de Dieu — se manifestant dans la Création, l'Incarnation, la Rédemption, l'Eucharistie, dans le don qu'il nous a fait de sa Mère, de sa grâce, dans la promesse du ciel et l'établissement de l'Église — de la puissance et de la sainteté de Dieu. Mgr l'Archevêque de Besançon écrit à l'auteur : « *Je viens de le (votre livre) lire avec une vraie satisfaction... Je crois que sa propagande serait bienfaisante dans les œuvres de jeunesse, dans les patronages... Ce sera un petit missionnaire de l'amour de Dieu qui fera des conquêtes.* »

BULLETIN DES ŒUVRES

CAUSERIE SOCIALE

L'ESPRIT DE «L'INTERNATIONALE»

L'Union Internationale, où sont embrigadés bon nombre de nos ouvriers catholiques, n'entend pas, évidemment, laisser tranquillement surgir et se développer les associations ouvrières catholiques qui commencent chez nous à s'organiser. Il n'y a pas longtemps, des représentants de l'*Internationale* tentait une descente dans le diocèse de Chicoutimi, où prospère un groupement catholique qui s'appelle la *Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord*; et tout dernièrement c'est aux Trois-Rivières que Messieurs Verville, Arcand et Duffy portèrent leur effort, dans cette petite ville digne de servir de modèle à de plus grandes, — où une *Corporation Ouvrière Catholique* fait preuve d'une vitalité reconfortante.

Nous n'entreprendrons pas de résumer ici les discours déclamés aux Trois-Rivières par MM. les représentants de l'*Internationale*. Tout naturellement ils y ont vanté leur *Union*, la protection qu'elle donne à ses membres, la puissance qu'elle tire du nombre de ses adhérents. L'appel à la charité chez les adversaires n'a pas manqué. M. Arcand a bien voulu soutenir que l'*Union Internationale* ne peut qu'être favorable à l'esprit catholique et qu'elle aurait reçu sur ce point de nombreux témoignages d'Évêques. L'autorité épiscopale, à l'abri de laquelle ils tentent de se mettre, n'empêche pas du reste ces Messieurs de déblatérer contre la *Corporation Ouvrière Catholique* des Trois-Rivières, qui a l'approbation incontestable de Mgr l'Évêque et qui recevait il n'y a pas longtemps, le précieux encouragement de Son Excellence Mgr Stagni. Bien plus, en se réclamant de l'approbation de certaines autorités épiscopales, les représentants de l'*Internationale*, ne se sont aucunement gênés pour soutenir que le clergé n'a rien à voir dans l'organisation ouvrière, allant même jusqu'à faire entendre que les ouvriers, s'ils n'y prennent garde, verront un jour le clergé leur prendre leur maison, leurs biens. Les

apôtres de l'*Internationale* n'on pas, non plus, épargné à leurs auditeurs des plaisanteries qui s'essayaient bien à être piquantes, mais qui ne furent que lourdes. Ainsi, à l'adresse de ceux qui ne partagent leur manière de voir, cette parodie : « Pardonnons-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font ! »—Pour détourner les ouvriers de la *Corporation Ouvrière Catholique*, les délégués de l'*Internationale* ne trouvent mieux à dire : « Si les règlements ne vous plaisent point, il faudra les endurer pour l'amour de Dieu ! »

Mais c'est le principe même des unions ouvrières catholiques qu'ont osé combattre MM. Verville et Arcand. Dans un pays mixte comme le nôtre, ont-ils soutenu, c'est une stupidité de songer à faire des unions ouvrières catholiques, comme ce le serait de songer à organiser un Barreau purement catholique. Les unions neutres seules, d'après ces Messieurs, peuvent réussir.

Contre toutes ces affirmations une protestation s'imposait. La *Corporation Ouvrière Catholique* des Trois-Rivières n'y a pas manqué. Elle a flétri fièrement les injures lancées par les délégués de l'*Internationale* contre le clergé et contre les associations ouvrières qui lui doivent leur fondation. M. l'abbé Émile Cloutier a bien mis en lumière l'esprit qui anime l'*Internationale* et les vantardises qu'elle clame à son profit. Le scandale du dimanche précédent a eu, dimanche dernier, une magnifique réparation.

Ce qu'il faut bien retenir de cette dernière manifestation de l'*Internationale*, c'est l'esprit qu'elle laisse paraître à l'égard des groupements catholiques d'ouvriers. Esprit de fourberie, qui pour faire montre de catholicisme aux yeux de camarades, se réclame de prétendues approbations d'évêques ou d'archevêques, pendant qu'il combat d'autre part, et avec quel acharnement! la qualité d'unions ouvrières, les unions confessionnelles, préconisées, même pour des pays de religions mixtes comme l'Allemagne, par le Souverain Pontife lui-même. Esprit de mensonge, qui ne se gêne pas pour affirmer faussement l'existence de tel ou telle lettre épiscopale à la louange de l'*Internationale*.

L'un des bons résultats de cette propagande conduite par les chefs de cette *Union* neutre, sera d'avoir fait tomber les masques dont certains meneurs aimaient à couvrir leur visage. Après la descente au diocèse de Chicoutimi, l'esprit de l'*Interna-*

tionale apparaissait pas mal à nu. Depuis l'assemblée des Trois-Rivières, il s'en faut de bien peu, si les masques ne sont pas enfin complètement tombés. Et c'est tant mieux.

Un autre bon résultat, assez inattendu, des sorties de MM. Verville et Arcnad aux Trois-Rivières, c'est la démarche des ouvriers-cordonniers de la manufacture Tebbutt, qui « pour répondre aux envoyés de l'*Internationale* » demandent leur entrée dans la *Corporation Ouvrière Catholique*.

Quand la *Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord* et la *C. O. C.* des Trois-Rivières n'auraient obtenu d'autres résultats que d'obliger à se dévoiler au plein jour l'esprit de l'*Internationale*, elles auraient quand même rendu un fier service à nos ouvriers catholiques. Et il faudrait les en féliciter.

FAITS ET ŒUVRES

CONCLUSIONS D'UNE "1ère JOURNÉE"

Comme conclusion pratique de la « Première journée des Œuvres », l'assemblée approuva à l'unanimité et avec de chaleureux applaudissements les résolutions et vœux suivants, qui résument fidèlement les travaux et les discussions du jour :

1° Il est désirable et urgent de compléter le plus vite possible les cadres de la Société de Tempérance, et de fonder, selon les règlements définitifs, des sections locales dans les paroisses où il n'en existe pas encore.

2° Comme il importe de former une mentalité saine et de préparer des apôtres, Messieurs les Directeurs de sections locales sont invités à faire régulièrement les assemblées générales et les réunions de conseillers, et à prendre les autres moyens qu'ils jugeront pratiques pour donner aux membres un enseignement suivi, clair et précis, qui dissipe les préjugés et forme de solides convictions.

3° Le Conseil Central devra s'entendre avec la Ligue Antialcoolique pour obtenir que les pouvoirs publics, et en particulier le Bureau d'hygiène, s'emploient d'une façon plus pratique à enrayer le fléau de l'alcoolisme. Le commerce des boissons enivrantes est certainement beaucoup trop libre et fort mal contrôlé. Il serait à souhaiter que le Bureau d'hygiène, qui se donne tant de mal pour défendre la santé publique, tournât ses soucis contre l'alcoolisme, pour lutter contre la diffusion de ce poison qui tue les corps et les âmes.

4° On insiste sur l'utilité des bulletins d'enquête, et l'on

exprime le vœu que dans toutes les sections paroissiales on ait à cœur de donner aux questions des réponses régulières, précises, sincères et complètes.

5° L'Action Sociale Catholique ne pourra exercer son influence, remplir son programme et atteindre son but que le jour où elle rayonnera dans tout le diocèse et aura un point d'appui dans chaque paroisse. D'où nécessité des Comités paroissiaux. On exprime donc le vœu que l'établissement d'un bon comité paroissial vienne, en chaque paroisse, couronner l'œuvre commencée par l'organisation d'une section de la Société de tempérance.

6° Pour former les apôtres dont nos œuvres ont besoin il faut aller aux jeunes de toutes les classes de la société et préparer chez eux une élite qui fournira les chefs de demain. Rien ne paraît mieux assorti à ce dessein que l'Association Catholique de la Jeunesse. Aussi l'on souhaite que le Comité Régional de Québec trouve accès facile et concours sérieux dans les paroisses où il travaille à établir des cercles de l'A. C. J. C.

7° Les œuvres de presse catholique paraissant d'une nécessité de plus en plus impérieuse à quiconque veut le triomphe de la vérité et le règne de Jésus-Christ, on souhaite ardemment que ces œuvres reçoivent chez nous tout l'encouragement qu'elles méritent, et que le journal franchement catholique, rempart de la foi et des œuvres, soit propagé avec zèle et soutenu avec générosité.

8° Enfin, il ne faut pas oublier que les œuvres d'action sociale catholique doivent vivre de la foi et chercher dans le surnaturel leur point d'appui et leur fondement. Donc pour être homme d'action il faut être homme de foi et de piété. On est d'avis que les retraites fermées constituent l'un des plus sûrs moyens de former dans la vraie piété et d'imprégner de surnaturel les âmes de ceux qui se préparent à l'apostolat des œuvres, et l'on exprime avec enthousiasme le vœu que la pratique des retraites fermées soit rendue de plus en plus accessible afin de se propager partout où elle est jugée utile.

Il serait également désirable, dans l'opinion de ce congrès, qu'une spéciale croisade de prière fût organisée, à l'intention de la Presse catholique et des œuvres sociales catholiques en général, comme, en France, la Ligue de l'*Ave Maria*, et que cette croisade fût particulièrement recommandée au zèle apostolique de nos communautés religieuses.

MAISON FONDÉE EN 1862

O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.

Fournaises à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

QUÉBEC

PICARD & DUQUET

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - **QUÉBEC**

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

LA COMPAGNIE

Gauthier & Frère

—•••—
PEINTRES-DÉCORATEURS-VITRIERS
—•••—

292, rue St-Joseph, - - Québec

A Messieurs les

Membres du Clergé

NOUS prenons la liberté de vous faire
connaître que **LES DÉCRETS DU
PREMIER CONCILE PLÉNIER DE
QUÉBEC** sont maintenant imprimés et
forment un volume de 725 pages qui est en
vente à **L'ACTION SOCIALE LIMITÉE**, (103,
rue Sainte-Anne, Québec) et sera expédié
franco de port aux prix suivants :

Reliure en percaline, plats gaufrés aux armes de
Pie X, **\$2.50**

Reliure en chagrin, 1er choix, tranche rouge,
ornement doré, **\$5.50**

L'ACTION SOCIALE Limitée

QUOTIDIEN
\$3.00 par année.

HEBDOMADAIRE
\$1.00 par année.

L'ACTION SOCIALE

Journal publié à Québec pour la défense
des droits catholiques et nationaux.

**BON PLACEMENT POUR L'ANNONCEUR.
GUIDE PRATIQUE POUR LE CLIENT.**

IMPRESSIONS ET RELIURE, FACTURES
ETATS DE COMPTES, EN-TÊTES DE
LETTRES, LIVRES BLANCS, INDEX,
PROGRAMMES, CARTES, FEUILLES
MOBILES, ETC., ETC.

Tout ouvrage d'impression ou de reliure est soigneusement
surveillé.

103, rue Sainte-Anne, 103

TÉLÉPHONE 3131.

QUEBEC, Can.

gé

itée

FONDÉE AU CANADA EN 1885.

F. CERNICHIARO & FRÈRE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE FORT, QUÉBEC.

Réparations spéciales de Vases sacrés, Chandeliers, Candélabres et tout bronze d'église, Couteaux, Fourchettes, Cuillères, Services à Thé argentés et dorés. Soudures en or et argent. Vente et échange Bronze et Orfèvrerie d'église, Vases sacrés, Chandeliers, etc. Aussi une spécialité de verms inaltérable pour Bronze.

AUX COMMUNAUTES ET AUX FABRIQUES

FABRICATION ET
VENTE de CIERGES
fabriqués suivant les
règlements diocésains.



JOS. LASNIER, Longueuil, P. Q.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

ESPACE A LOUER

Pour paraître le 2 novembre prochain :

CATALOGUE GENERAL

DE LA

LIBRAIRIE GARNEAU, QUEBEC

Un volume in-8 de 200 pages. Contient toutes les dernières nouveautés de la littérature religieuse et profane.

Un exemplaire sera expédié franco à toute personne qui en fera la demande.

J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE ———○

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

Espace réservé par
LA CIE
J.A. LANGLAIS & FILS
RUE SAINT-JOSEPH,
QUÉBEC.

es.

lélabres
rvices à
change
etc.

QUES

Q.

NON S
étrople.

C

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ŒUVRES

101, rue Sainte-Anne, 101

QUÉBEC.

CASE POSTALE, 126.

TÉLÉPHONE BELL, 3105.

LIVRES, BROCHURES, TRACTS, ETC., A LA DISPOSITION DE TOUS LES MILITANTS DE L'ACTION CATHOLIQUE.

Premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec, 1910;—Compte rendu. Un fort volume de 800 pages, grand in-octavo, prix 50 sous; franco par la poste, 75 sous.

Statuts et Règlements de la Société de Tempérance de la Croix Noire, diocèse de Québec: 5 sous l'unité; \$3.00 le cent.

Catalogue de l'Exposition Antialcoolique du Premier Congrès de Tempérance de Québec: tirage à part du catalogue des publications et autres objets relatifs à la lutte antialcoolique dans le monde entier, jusqu'à date. Une forte brochure, grand in-octavo, de 100 pages, très intéressante pour les amis de l'antialcoolisme et tous les bibliophiles. L'unité, 10 sous; à la douzaine, \$1.00; au cent, \$7.00.

Vœux du Congrès.—Tirage à part du chapitre essentiel du Compte rendu du Premier Congrès de Tempérance de Québec. Résumé des travaux et revendications du congrès; programme d'action antialcoolique. L'unité, 5 sous; 50 sous la douzaine; au cent, \$3.00.

L'Alcoolisme.—Extrait du troisième volume des *Elementa Philosophia Christiana*, de feu l'abbé S.-A. Lortie, professeur de Théologie, à l'Université Laval de Québec. L'unité, 5 sous; la douz. 40 sous; au cent, \$2.00.

Directoire pour la lutte contre les débits de boisson.—Prohibition—Manuel pratique des antialcoolistes. Brochure de 32 pages, grand in-octavo, avec couverture. L'unité, 25 sous.

Petite croix noire, émaillée, liserée d'argent, insigne officiel de la Société de Tempérance de la Croix Noire. L'unité, 17 sous; à la douzaine, \$2.00; au cent, \$15.00.

Un Grand Politique Catholique: Carl Lueger, bourgmestre de Vienne, par Liber: une noble carrière offerte en exemple à tous ceux qui veulent « vivre leurs convictions de catholiques », dans la vie publique. Tract des « Lectures sociales populaires »—série à cinq sous.—éditions de l'Action Sociale Catholique: sous l'unité, 40 sous la douzaine, \$3.00 le cent.

(Suite au recto)

LIVRES, BROCHURES, TRACTS, ETC.— Suite.

Le Poison maçonnique : Renseignements intéressants sur la franc-maçonnerie du Grand Orient de France, dans la province de Québec. Tract des « Lectures sociales populaires — série à cinq sous — éditions de l'Action Sociale Catholique : 5 sous l'unité, 40 sous la douzaine, \$3.00 le cent.

La lutte antialcoolique et les brasseurs : Réponses victorieuses aux prétentions des brasseurs de la province de Québec en faveur de la bière comme breuvage antialcoolique (?...). Tract des « Lectures sociales populaires » — série à dix sous — éditions de l'Action Sociale Catholique : 10 sous l'unité, \$1.00 la douzaine, \$6.50 le cent.

Un singulier jugement : Analyse-critique d'un cas bien étrange de libéralisme doctrinal en matière de jurisprudence. Tract des « Lectures sociales populaires » série à quinze sous — éditions de l'Action Sociale Catholique : 15 sous l'unité ; \$1.50 la douzaine ; \$10.00 le cent.

Le Guide des Comités paroissiaux : Manuel pour aider à la fondation et au fonctionnement des succursales paroissiales de l'Action Sociale Catholique : Éditions de l'Action Sociale Catholique : 10 sous l'unité ; \$1.00 la douzaine ; \$6.50 le cent.

L'Action Sociale Catholique : Statuts et règlements. Prix, 5 sous.

ABONNEMENTS

L'Action Sociale. — Le grand organe canadien-français de défense religieuse. **Édition quotidienne :** 12 mois, \$3.00 ; 8 mois, \$2.00 ; 4 mois, \$1.00.

Édition hebdomadaire : 1 an, \$1.00.

Le Croisé. — Revue mensuelle d'étude et d'action sociales catholiques, organe de la Croix Noire. Prix : 1 an, 50 sous.

La Semaine Religieuse de Québec et *Bulletin des œuvres de l'Action Sociale Catholique* : Revue hebdomadaire de doctrine catholique et d'informations religieuses. Prix : 1 an, \$1.00. Pour la ville de Québec, les États-Unis et l'Union postale, \$1.50. — Payable d'avance.

CARTES POSTALES ARTISTIQUES

Superbes cartes postales illustrées de la Maison de la Bonne Presse, de Paris, France. Prix : 1 sou la carte, par séries de 25 cartes chacune.

Principaux sujets des illustrations : Martyre de Ste-Cécile. — L'épopée de Jeanne d'Arc. — Noël du petit Tyrolien. — Sainte Élisabeth de Hongrie. —

La résurrection de Lazare. — Jeunesse de Sainte Élisabeth. — Le catéchisme en images, etc.

— Toutes commandes doivent être adressées au Secrétariat des œuvres de l'A. S. C., 101, rue Sainte-Anne, Québec.


**La Caisse d'Economie
de Notre-Dame de Québec**
